

**314 - Actions éducatives et de
formation en faveur des jeunes**

Propositions financières Budget Primitif 2014

Rapport n° CG/2013/84

Résumé :

Le Conseil Général subventionne et organise des actions d'éducation et de formation qui complètent l'enseignement obligatoire. Le rapport présente les projets à engager et détaille les propositions d'inscription budgétaire pour 2014.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2014
PEP	Direction des Collèges et de l'Education	2 100 400,00
PEP	Direction de la Jeunesse et des Sports	100,00
	TOTAL	2 100 500,00

Le Conseil Général soutient, depuis toujours, diverses actions éducatives et de formation en faveur des jeunes. Par ce biais, il acte que le seul financement de ses missions obligatoires à destination des collégiens ne peut suffire pour former les jeunes Bas-Rhinois. Ainsi, il soutient l'organisation de classes de découverte, l'accompagnement à la scolarité ainsi que de nombreuses autres actions éducatives et de formation dans les domaines du développement durable, de la lutte contre l'échec scolaire et de l'insertion des jeunes. Cette action trouve un prolongement naturel dans la politique de soutien au bilinguisme qui permet de faire de la spécificité géographique et de la culture de l'Alsace un atout supplémentaire. Faire des jeunes Bas-Rhinois des citoyens formés, curieux, ouverts sur leur environnement et le monde, conscient des enjeux de la vie en société et de leurs racines sont les objectifs de cet axe.

3141 - Classes de découverte

Le crédit concerne le soutien aux classes de découverte organisées par les écoles maternelles et élémentaires (350 000 €) et les voyages scolaires organisés par les collèges (400 000 €).

Pour les écoles, il est rappelé que le Département a fixé sa participation aux conditions suivantes :

- séjour de 2 nuitées minimum pour les classes maternelles
- transformation de la durée de 5 jours en 4 nuitées pour les classes élémentaires,
- participation aux seuls séjours se déroulant dans les centres de vacances du Bas-Rhin prioritairement, puis dans ceux du Haut-Rhin, de la Moselle et des Vosges sous condition de réciprocité,
- prise en compte de la période creuse des centres de vacances, définie comme la période comprise entre les vacances de la Toussaint et les vacances d'hiver, en modulant la participation financière par nuitée et par élève dans les conditions suivantes :
 - . centres de vacances du Bas-Rhin, de la Hoube (57) et de Quiex-le-Saulcy (88) en période creuse à 13 €, et aux autres périodes à 9 € ;

- . centres de vacances du Haut-Rhin, de la Moselle (autre que la Hoube) et des Vosges (autre que Quieux-le-Saulcy) à toute période de l'année, participation de 7 €
- autres destinations quelle que soit la période : aucune participation,
- alignement de la participation départementale sur celle des communes et des EPCI avec le plafond d'intervention cité ci-dessus.

Pour les voyages scolaires du second degré :

- maintien d'une aide de 5 € par collégien et par nuitée
- prise en compte de la durée de séjour égale au minimum à 4 nuitées et non plus à 5 jours, et 9 nuitées maximum
- réintroduction d'une participation limitée au maximum à 30% des effectifs par collège
- prise en compte des voyages durant le mois de juin.

En ce qui concerne les visites du Struthof et du Mémorial de l'Alsace-Moselle à Schirmeck, le Département subventionne intégralement les frais de transport et les entrées pour les élèves des classes de troisième suite à une décision du Conseil Général du 12 décembre 2005.

3142 – Autres actions éducatives et de formation

Ce mode d'action réunit des aides à des associations présentant des activités éducatives engagées librement par les collèges. Le montant total du crédit s'élève à 58 800 €.

L'Agenda 21 des collèges consiste à améliorer la prise en compte des questions de l'environnement par la communauté éducative afin de favoriser les bons comportements solidaires.

Les principaux thèmes abordés par les collèges concernent les achats et la consommation, la qualité de l'air, le bruit, le traitement des déchets, l'eau, l'énergie et les économies possibles, la protection du milieu naturel, la prévention des risques, les transports, la santé, la solidarité locale et internationale.

Pour accompagner la démarche des collèges engagés, un marché a été passé avec l'association Eco Conseil pour la période 2011-2015. Les collèges peuvent ainsi bénéficier de 4 journées d'aide méthodologique les deux premières années, et de 2 journées les deux années suivantes. Le Département a également souhaité offrir un accompagnement plus territorialisé, qui allie méthodologie et mise en œuvre d'actions pédagogiques, en invitant les collèges à mettre en place des actions avec les associations locales, actives dans les thématiques sur lesquelles le collège a choisi de travailler dans le cadre de son Agenda 21. Les collèges de Wissembourg et d'Eschau ont choisi, à la rentrée 2013, de s'associer à ce projet. Ce sont donc 21 collèges bas-rhinois qui sont maintenant entrés dans la démarche.

Outre le soutien à la démarche des Agendas 21, la collectivité a également souhaité apporter son soutien aux collèges qui réduisent leurs dépenses énergétiques par la démarche Bonus Energie.

Ainsi, les collégiens peuvent prendre conscience des grands enjeux liés à l'énergie, de l'impact de la consommation énergétique sur l'environnement, et la démarche peut faire changer les pratiques individuelles et collectives dans un souci d'amélioration continue. Le montant du crédit proposé est de 10 000 €.

Le projet revêt deux aspects distincts mais complémentaires :

- le premier met en place un mode de partenariat avec les collèges reposant sur un engagement réciproque. Il comprend notamment un intéressement aux économies d'énergie et un nouveau mode de calcul des dotations de viabilisation depuis 2012. Chaque établissement se voit attribuer une consommation de référence calculée à partir de ses propres consommations et qui tient compte des conditions climatiques. Si la consommation

réelle est inférieure à cette consommation de référence, l'économie dégagée est convertie en euros et constitue la « prime Bonus » qui revient pour moitié au collège.

- le second consiste à apporter un accompagnement technique et pédagogique visant l'acquisition de bonnes pratiques liées à l'usage de l'énergie et de l'eau par l'ensemble des usagers des collèges. Cet accompagnement, financé par le Département, est assuré par l'association Alter Alsace Energies. Il prend plusieurs formes : lancement d'actions pédagogiques au sein même des collèges, à destination des élèves, des professeurs et/ou des personnels administratifs et techniques ; mise en place d'un outil de suivi des consommations, séances d'accompagnement technique à la maîtrise des systèmes de chauffe pour les agents techniques des collèges.

La Ligue de l'enseignement bénéficiera d'un contrat d'objectifs triennal renouvelé 2014-2016 et, à ce titre, il est proposé une subvention annuelle de 13 000 €. Cette aide permet de financer une action spécifique en faveur de la lecture appelée « Lire et faire lire », avec laquelle les liens avec la BDBR seront renforcés.

Cette dernière relève de la lutte contre l'illettrisme pour donner le plaisir de la lecture aux collégiens dans une action intergénérationnelle menée avec des adultes retraités bénévoles.

Le dispositif des mini-entreprises consiste à créer au collège et au lycée une entreprise pour permettre aux élèves de découvrir le monde quotidien d'une entreprise, son fonctionnement, ses métiers. Cette création est initiée par un groupe d'élèves accompagnés par des enseignants et un conseiller en entreprise pour une année scolaire. Le projet s'adresse aux classes de 4^e et de 3^e.

La commission permanente du 6 mai 2013 a approuvé un contrat d'objectifs triennal entre le Département et l'association « Entreprendre pour apprendre Alsace », porteuse de ce dispositif. Une aide de 10 000 euros est proposée pour la mise en œuvre de ces actions.

Enfin, l'intervention «Maths sans frontières» touche au plus près le système éducatif, ainsi que les aides aux concours de technologie (AFDET). Un crédit de 4 800 € est proposé au projet de BP 2014.

3143 – Bilinguisme

Ce mode d'action prend en compte 2 dispositifs :

- le fonds de concours au programme académique de la langue et de la culture régionales, fondé sur la convention quadripartite (Etat, Région, Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin) signée le 13 juillet 2007, fixe la contribution départementale annuelle. La contribution annuelle pour 2014 est fixée à 1 M€ ;
- les classes privées hors contrat, pour lesquelles le Conseil Général a décidé, en 2011, de réévaluer l'aide forfaitaire à 20 000 € par classe de l'association ABCM qui gère des classes bilingues maternelles et primaires (10,5 classes) hors contrat. Un crédit de 234 000 euros figure sur l'enveloppe 14961.

3144 - Accompagnement scolaire

Les crédits de 57 600 € concernent :

- l'accompagnement à la scolarité

Le 2 juin 1997, le Département a mis en place un dispositif départemental d'accompagnement à la scolarité, afin de favoriser la réussite scolaire des collégiens bas-rhinois. Une charte a été signée le 4 septembre 1997 entre le Département, l'Etat, l'Inspection académique et la Délégation régionale du fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles. Elle met l'accent sur l'acquisition, par les élèves, de méthodes de travail pour mieux « apprendre à apprendre ». Ces actions peuvent venir en complément du soutien scolaire donné par l'éducation nationale dans le cadre de l'enseignement général.

Les modalités d'intervention prennent en compte les actions proposées par les associations, sous réserve :

- de leur validation par le principal du collège,
- d'une participation aux seuls frais de formation et de rémunération,
- d'un plafonnement à 40% du montant des frais de formation et de rémunération.

L'objectif est de rendre l'ensemble de ces dispositions complémentaires, en préservant les partenariats avec les associations, organismes (CAF, Acsé) et communes intervenant dans le dispositif CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité).

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
3141	Classes de découverte, accompagnement scolaire	750 000,00 €	750 000,00 €
3142	Autres actions éducatives et de formation	48 900,00 €	58 900,00 €
3143	Bilinguisme	1 334 000,00 €	1 234 000,00 €
3144	Accompagnement scolaire	58 600,00 €	57 600,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de l'éducation et de la formation, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général décide de maintenir les dispositions pour des actions éducatives et de formation en faveur des jeunes concernant l'organisation de classes de découverte, le bilinguisme, l'accompagnement à la scolarité et les autres actions éducatives et de formation, traduites dans le budget primitif 2014.

Le Conseil Général rappelle par ailleurs que conformément à sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011, la commission permanente est compétente pour les attributions de subventions et la passation des conventions prises pour l'application de la présente délibération.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,

A stylized signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, identifying the signatory as Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL